



Formulaire de déclaration de perte, vol ou destruction de la carte multiservice de l'Université de Toulouse (carte MUT)

Vous souhaitez faire refaire votre carte MUT :

Vous devez vous présenter à l'Agence Comptable de l'université (bureau AF 157 - Anciennes Facultés), en vous munissant :

- du présent formulaire
- d'une pièce d'identité
- d'un moyen de paiement (chèque ou espèce ou carte bancaire) d'un montant de 15 €

Etudiant(e) : vous devez ensuite déposer le reçu à l'accueil général de l'université (rez-de-chaussée - Arsenal). Pour disposer d'une nouvelle carte, vous devez être régulièrement inscrit(e) pour l'année en cours.

Personnel de l'université : vous devez ensuite déposer le reçu auprès de votre gestionnaire RH.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement :

Numéro étudiant (le cas échéant) :

Numéro INE :

Date constatée de la perte, du vol ou de la destruction :

Signature du titulaire de la carte :

Cadre réservé à l'administration :

Date de l'enregistrement de cette déclaration (qui constitue la date d'invalidation de la carte) :

Nom et signature de l'agent qui a enregistré la déclaration :

Rappel : les services associés à la carte librement contractés par l'utilisateur sont à gérer auprès de chaque prestataire concerné.